



## ROGERS COMMUNICATIONS ANNONCE SES RÉSULTATS POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE DE 2022

- **Les résultats de Rogers au troisième trimestre reflètent la vigueur continue des ajouts nets d'abonnés aux services sans fil; les actifs sportifs sont à l'origine des excellents résultats du secteur Media; depuis le début de l'exercice, le nombre total d'ajouts nets aux services sans fil s'élève à 448 000, soit une augmentation de 137 %**
- **Rogers est en tête du secteur en ce qui a trait aux ajouts nets d'abonnés aux services de téléphonie mobile, qui ont totalisé 221 000, soit 30 000 de plus que l'an dernier, y compris 164 000 ajouts nets d'abonnés des services postpayés**
- **Les résultats du troisième trimestre tiennent compte de crédits accordés aux clients de 150 millions de dollars, ce qui se traduit par une croissance du total des produits tirés des services de 3 % et une baisse de 1 % du BAIIA ajusté**
- **Compte non tenu des crédits accordés aux clients, les résultats auraient été les suivants :**
  - **Total des produits tirés des services en hausse de 7 % et BAIIA ajusté en hausse de 8 %**
  - **Pour le secteur Sans-fil, produits tirés des services en hausse de 9 %, BAIIA ajusté en hausse de 7 % et PMPA des services de téléphonie mobile en hausse de 3 %**
  - **Pour le secteur Cable, produits tirés des services et BAIIA ajusté en hausse de 2 % dans les 2 cas;**
- **Media enregistre une solide croissance, avec des produits en hausse de 12 % et un BAIIA ajusté en hausse de 130 %**
- **Augmentation continue des investissements dans le réseau pour les Canadiens; dépenses d'investissement de 872 millions de dollars, en hausse de 18 %, y compris une hausse de 52 % des investissements dans le réseau par rapport à l'an dernier**
- **Rogers, Shaw et Québecor se sont engagés dans des transactions en vue de permettre la création d'un quatrième fournisseur de services solide**
- **La Société confirme ses fourchettes prévisionnelles pour l'ensemble de l'exercice 2022.**

TORONTO (le 9 novembre 2022) - Rogers Communications Inc. a fait connaître aujourd'hui ses résultats financiers et opérationnels non audités pour le troisième trimestre clos le 30 septembre 2022.

### Principaux résultats financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action, non audité)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2022	2021	Variation en %	2022	2021	Variation en %
Total des produits	<b>3 743</b>	3 666	2	<b>11 230</b>	10 736	5
Total des produits tirés des services	<b>3 230</b>	3 149	3	<b>9 869</b>	9 301	6
BAIIA ajusté <sup>1</sup>	<b>1 583</b>	1 600	(1)	<b>4 714</b>	4 365	8
Bénéfice net	<b>371</b>	490	(24)	<b>1 172</b>	1 153	2
Résultat net ajusté <sup>1</sup>	<b>436</b>	536	(19)	<b>1 361</b>	1 317	3
Bénéfice dilué par action	<b>0,71 \$</b>	0,94 \$	(24)	<b>2,28 \$</b>	2,27 \$	—
Résultat par action dilué ajusté <sup>1</sup>	<b>0,84 \$</b>	1,03 \$	(18)	<b>2,66 \$</b>	2,59 \$	3
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	<b>1 216</b>	1 319	(8)	<b>3 348</b>	3 014	11
Flux de trésorerie disponibles <sup>1</sup>	<b>279</b>	507	(45)	<b>1 138</b>	1 203	(5)
Flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw <sup>1</sup>	<b>347</b>	507	(32)	<b>1 341</b>	1 203	11

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles. Le résultat par action dilué ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Les flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw et le résultat net ajusté sont des mesures financières non conformes aux PCGR; le résultat net ajusté est une composante du résultat par action dilué ajusté. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de notre rapport de gestion du troisième trimestre de 2022 disponible à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et du présent communiqué pour en savoir plus sur chacune de ces mesures. Il ne s'agit pas de mesures financières ayant une signification normalisée en vertu des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et, par conséquent, il se pourrait qu'elles ne puissent pas être comparées à d'autres mesures financières similaires présentées par d'autres sociétés.

« Au cours du trimestre, nous avons continué de faire preuve de solidité et de constance dans nos activités du secteur Sans-fil, et nous avons constaté une forte demande des consommateurs et des annonceurs pour nos actifs sportifs et nos actifs du secteur Media, a déclaré Tony Staffieri, président et chef de la direction. En nous appuyant sur cette position de force, nous continuerons à investir dans nos réseaux et dans l'expérience de nos clients afin de leur offrir la résilience et le service qu'ils attendent de nous. Pour l'avenir, nous restons déterminés à conclure la transaction visant Shaw et à concrétiser les avantages significatifs en matière de connectivité et d'abordabilité qu'elle apportera aux Canadiens. »

## **Contexte d'exploitation et faits saillants stratégiques**

Étant donné l'augmentation des niveaux d'immigration qui se poursuit et la levée d'un nombre croissant de restrictions liées à la COVID-19, notamment les restrictions de voyage et la limitation de la capacité d'accueil, l'obligation de porter le masque, les obligations liées aux tests et les obligations vaccinales, l'économie canadienne a quelque peu repris. Le nombre de voyages a augmenté en raison de la diminution des restrictions de voyages internationaux, ce qui a entraîné une hausse des produits tirés des services d'itinérance. Les lieux où se déroulent des événements sportifs ont eu le feu vert pour être de nouveau remplis à pleine capacité, ce qui s'est traduit par une hausse de l'assistance et des produits tirés des jours de match alors que nous avons accueilli à nouveau les spectateurs au Centre Rogers. Par ailleurs, les membres de notre personnel sont revenus au bureau en mode hybride plus tôt cette année.

Même si la reprise générale est encourageante, la COVID-19 constitue toujours un risque et protéger nos employés et garder nos clients connectés demeure notre priorité. En outre, en raison de la hausse de l'inflation et de la stratégie de la Banque du Canada pour la combattre, de nombreux économistes prévoient que le Canada ainsi que d'autres économies dans le monde entreront dans une récession modérée au cours du premier semestre de 2023. Nous restons confiants, car nous avons une équipe gagnante, un bilan financier solide et des réseaux de classe mondiale. Grâce à ces atouts, nous pourrions maintenir le cap sur notre objectif de croissance à long terme en faisant bien les choses pour prendre soin de notre clientèle.

Le 8 juillet 2022, nos services sans fil et filaires ont été en proie à une panne de réseau des suites d'une mise à jour de maintenance de notre réseau central ayant causé le mauvais fonctionnement de certains de nos routeurs. Nous avons débranché l'équipement en question et réacheminé le trafic, ce qui a permis à notre réseau et à nos services de revenir en ligne au fil du temps à mesure que nous gérons les volumes qui revenaient à la normale. Nous travaillons à renforcer davantage la résilience de notre réseau et continuerons à faire d'importants investissements dans nos réseaux pour renforcer nos systèmes technologiques, augmenter la stabilité du réseau pour nos clients et améliorer nos tests. Des suites de la panne et de l'engagement que nous avons pris auprès de nos clients de leur créditer proactivement cinq jours de services, nous avons remboursé environ 150 millions de dollars (les crédits liés à la panne de réseau de juillet), montant qui a été comptabilisé en réduction des produits dans les résultats financiers de nos secteurs Sans-fil et Cable pour le trimestre.

Nos quatre priorités guident nos actions et les décisions que nous prenons lorsque nous poursuivons l'amélioration de nos activités opérationnelles et investissons au moment opportun pour faire croître nos principales activités et procurer une valeur supérieure à nos actionnaires. Certains points importants du trimestre sont présentés ci-après.

### *Mener à bien l'acquisition et l'intégration de Shaw*

- Nous avons conclu une entente définitive avec Shaw Communications Inc. (« Shaw ») et Québecor inc. (« Québecor ») visant la vente de Freedom Mobile Inc. (« Freedom ») à Québecor (la « transaction visant Freedom »), sous réserve des approbations réglementaires et de la clôture de la fusion entre Shaw et Rogers (la « transaction »).
- Nous avons reporté la date limite prévue de remboursement obligatoire spécial visant notre financement par billets de premier rang de Shaw et prorogé la période de prélèvement de notre facilité de crédit à terme de 6 milliards de dollars afin de nous assurer de conserver le financement si la clôture de la transaction devait avoir lieu en 2023.

*Investir dans nos réseaux pour offrir une connectivité de calibre mondial aux consommateurs et aux entreprises du Canada*

- Nous avons annoncé que nous allons investir 20 milliards de dollars dans notre réseau au cours des cinq prochaines années, notamment afin d'en améliorer la résilience pour nos clients particuliers et nos clients d'affaires.
- Nous avons signé un protocole d'entente officiel avec les autres principaux fournisseurs de services de télécommunications du Canada en ce qui a trait au soutien réciproque pour l'itinérance d'urgence, l'assistance mutuelle en cas de panne et un protocole de communication en cas de panne de réseau à l'avenir.
- Nous avons étendu notre réseau 5G, le plus vaste au Canada, qui rejoint maintenant plus de 1 800 collectivités partout au pays.
- Nous avons poursuivi le déploiement de notre spectre de 3 500 MHz à bande moyenne, offert sur 12 marchés, qui améliore la vitesse, la capacité et la couverture.
- En septembre, nos réseaux mobiles ont été classés comme les plus rapides au Canada par le magazine PCMag dans plusieurs régions d'importance en 2022, notamment dans les provinces de Colombie-Britannique et au Québec et dans les villes de Vancouver, Victoria, Ottawa, Windsor, Montréal, et Fredericton.

*Investir dans l'expérience client pour fournir constamment un service à la clientèle de qualité supérieure en temps opportun à tous nos clients*

- Nous avons lancé un nouveau modem Wi-Fi compatible avec la norme Wi-Fi 6, la technologie Wi-Fi la plus puissante au monde, ainsi que le service *Élan Internet*<sup>MC</sup> haut de gamme offrant des vitesses symétriques de 8 gigabits par seconde (Gbps).
- Nous avons continué d'accélérer la mise en œuvre de notre plan de numérisation visant à simplifier la tâche à nos clients, l'adoption du numérique ayant atteint 88,5 % des transactions admissibles.
- La saison 2022 des Blue Jays<sup>MC</sup> présentée sur notre réseau Sportsnet<sup>MC</sup> a été la saison la plus regardée depuis 2016 et se classe parmi les trois saisons les plus regardées de tous les temps. Pour la saison, les 57 matchs des Blue Jays diffusés sur Sportsnet ont attiré en moyenne plus d'un million de téléspectateurs.
- Nous avons signé une entente de dix ans avec Canucks Sports and Entertainment renouvelant les droits de dénomination du Rogers Arena et prolongeant le partenariat exclusif de Sportsnet pour la télévision et la radio régionales jusqu'à la saison 2032-2033.
- Nous avons publié la Déclaration d'engagement de Rogers en matière de vérité et de réconciliation, notre engagement officiel envers les mesures significatives (constructives) que nous continuerons à prendre afin de soutenir le cheminement collectif vers la réconciliation.
- Nous avons fait un don de 1 million de dollars à la Jays Care<sup>MC</sup> Foundation afin d'aider cette dernière à atteindre son objectif ambitieux d'offrir à 45 000 jeunes de partout au pays des programmes comme Rookie League pour les Autochtones, Challenger Baseball et Girls at Bat.

*Optimiser nos activités et dégager une solide performance financière dans tous nos secteurs*

- Nous avons dégagé des produits tirés des services totalisant 3 230 millions de dollars, en hausse de 3 %, un BAIIA ajusté de 1 583 millions de dollars, en baisse de 1 %; et un bénéfice net de 371 millions de dollars. Compte non tenu de l'incidence des crédits liés à la panne de réseau de juillet, le total des produits tirés des services et le BAIIA ajusté auraient respectivement augmenté de 7 % et de 8 %.
- Nous avons attiré 221 000 abonnés nets aux services de téléphonie mobile, ce qui représente une hausse par rapport à 191 000 l'an dernier.

## Faits saillants financiers trimestriels

### Produits

Le total des produits et le total des produits tirés des services ont progressé de 2 % et de 3%, respectivement, pour le trimestre à l'étude, sous l'effet principalement de la croissance des produits des secteurs Sans-fil et Media. Compte non tenu de l'incidence des crédits liés à la panne de réseau de juillet, le total des produits et le total des produits tirés des services auraient respectivement augmenté de 6 % et de 7 %.

Les produits tirés des services de Sans-fil ont augmenté de 3 % pour le trimestre considéré, sous l'effet principalement de la hausse des produits tirés des services d'itinérance liée à l'augmentation importante des déplacements par suite de l'allègement des restrictions imposées aux voyages internationaux en raison de la COVID-19 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent et de l'accroissement du nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés, facteurs en partie contrebalancés par les crédits accordés aux abonnés relativement à la panne de réseau de juillet. Compte non tenu de l'incidence des crédits liés à la panne de réseau de juillet, les produits tirés des services de Sans-fil auraient augmenté de 9 %. Les produits tirés du matériel de Sans-fil ont diminué de 1 % à cause de la baisse du nombre de rehaussements d'appareils par les abonnés existants et de la diminution du nombre de nouveaux abonnés achetant des appareils.

Les produits tirés des services de Cable ont diminué de 4 % pour le trimestre à l'étude, en raison principalement des crédits accordés aux abonnés relativement à la panne de réseau de juillet, ce qui a été en partie contrebalancé par les changements apportés à la tarification des services au cours du premier trimestre et par la progression du nombre d'abonnés aux services d'accès Internet et aux services vidéo de détail. Compte non tenu de l'incidence des crédits liés à la panne de réseau de juillet, les produits tirés des services de Cable auraient augmenté de 2 %.

Les produits de Media ont augmenté de 12 % pour le trimestre à l'étude, du fait que l'auditoire du Centre Rogers<sup>MC</sup> a augmenté pour atteindre sa pleine capacité, facteur contrebalancé en partie par la baisse des produits de Today's Shopping Choice<sup>MC</sup>.

### BAIIA ajusté et marges

Le BAIIA ajusté consolidé a diminué de 1 % pour le trimestre à l'étude, et la marge du BAIIA ajusté a diminué de 130 points de base sous l'effet principalement de la baisse du BAIIA ajusté de Sans-fil et de Cable. Compte non tenu de l'incidence des crédits liés à la panne de réseau de juillet, le BAIIA ajusté consolidé aurait augmenté de 8 %.

Le BAIIA ajusté de Sans-fil a diminué de 1 %, en raison surtout des crédits accordés aux abonnés relativement à la panne de réseau de juillet. La marge du BAIIA ajusté sur les produits tirés des services s'est donc établie à 62,1 %. Compte non tenu de l'incidence des crédits liés à la panne de réseau de juillet, le BAIIA ajusté de Sans-fil aurait augmenté de 7 %.

Le BAIIA ajusté de Cable a diminué de 10 %, essentiellement en raison de la diminution des produits. La marge du BAIIA ajusté s'est donc établie à 47,7 %. Compte non tenu de l'incidence des crédits liés à la panne de réseau de juillet, le BAIIA ajusté de Cable aurait augmenté de 2 %.

Le BAIIA ajusté de Media a augmenté de 43 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, principalement sous l'effet de la hausse des produits susmentionnée, contrebalancée en partie par l'augmentation des coûts connexes, et de la baisse des coûts liés à la programmation en raison du calendrier des matchs éliminatoires de la LNH.

### **Bénéfice net et bénéfice net ajusté**

Le bénéfice net et le bénéfice net ajusté ont respectivement diminué de 24 % et de 19 % pour le trimestre considéré, en raison surtout de la hausse des charges financières attribuable au financement par billets de premier rang de Shaw et de l'incidence des crédits liés à la panne de réseau de juillet.

### **Flux de trésorerie et liquidités disponibles**

Au cours du trimestre à l'étude, nous avons dégagé des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de 1 216 millions de dollars (1 319 millions de dollars en 2021), en baisse de 8 %, en raison de la hausse des intérêts payés, en partie contrebalancée par le financement apporté par la valeur nette des actifs d'exploitation. Nous avons également dégagé des flux de trésorerie disponibles de 279 millions de dollars (507 millions de dollars en 2021), en baisse de 45 %, en raison surtout de la hausse des dépenses d'investissement et de la hausse des intérêts sur les emprunts, dont des emprunts liés à la transaction.

Au 30 septembre 2022, nos liquidités disponibles<sup>2</sup> se chiffraient à 3,7 milliards de dollars (4,2 milliards de dollars au 31 décembre 2021), dont 0,7 milliard de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie et une somme globale de 3,0 milliards de dollars de fonds accessibles au moyen de nos facilités de crédit bancaire. Nous détenons également 12,8 milliards de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions qui seront affectés au financement d'une partie de la contrepartie en trésorerie de la transaction (se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières »).

Nous avons aussi versé aux actionnaires des dividendes de 253 millions de dollars pour le trimestre à l'étude et déclaré un dividende de 0,50 \$ par action le 8 novembre 2022.

---

<sup>2</sup> Les liquidités disponibles sont une mesure de la gestion du capital. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de notre rapport de gestion du troisième trimestre de 2022 pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de chacune de ces mesures, disponible à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## Transaction visant Shaw

Le 15 mars 2021, nous avons annoncé la conclusion d'une entente avec Shaw visant l'acquisition de la totalité des actions participatives de catégorie A et des actions participatives sans droit de vote de catégorie B émises et en circulation de Shaw au prix de 40,50 \$ par action en trésorerie, à l'exception des actions détenues par la fiducie entre vifs de la famille Shaw, l'actionnaire majoritaire de Shaw, ainsi que par des personnes liées (les « actionnaires de la famille Shaw »). Les actionnaires de la famille Shaw recevront 60 % de leur contrepartie sous forme d'actions ordinaires sans droit de vote de catégorie B de RCI selon le cours moyen pondéré en fonction du volume de ces actions pour les dix jours de bourse se terminant le 12 mars 2021, et le solde en trésorerie. La transaction est évaluée à environ 26 milliards de dollars, y compris la prise en charge de la dette d'environ 6 milliards de dollars de Shaw.

La transaction sera réalisée au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Alberta). La transaction est assujettie à d'autres conditions de clôture habituelles, notamment les approbations pertinentes en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada) et de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) (collectivement, les « approbations des principales autorités de réglementation »). Rogers, Shaw et la fiducie entre vifs de la famille Shaw ont convenu de reporter la date limite de clôture de la transaction au 31 décembre 2022 (cette date limite pouvant être reportée au 31 janvier 2023 au choix de Rogers ou de Shaw). Se reporter à la rubrique « Évolution de la réglementation ».

### Financement

En parallèle avec la transaction, nous avons signé une lettre d'engagement exécutoire avec un consortium de banques visant une facilité de crédit consentie d'un montant initial maximal de 19 milliards de dollars. Au cours du deuxième trimestre de 2021, nous avons contracté une facilité de crédit non renouvelable de 6 milliards de dollars liée à la transaction (la « facilité de crédit à terme »), qui a réduit à 13 milliards de dollars le montant disponible aux termes de la facilité de crédit consentie. Au cours du premier trimestre de 2022, nous avons émis pour 7,05 milliards de dollars américains et 4,25 milliards de dollars de billets de premier rang (le « financement par billets de premier rang de Shaw »), ce qui a réduit à néant le montant disponible aux termes de la facilité de crédit consentie. Cette facilité a par la suite été résiliée. La convention d'arrangement intervenue entre Rogers et Shaw précise que nous devons maintenir des liquidités suffisantes pour nous assurer de pouvoir financer la transaction lors de sa clôture. Suivant la résiliation de la facilité de crédit consentie, nous avons donc limité l'utilisation de ces fonds à environ 12,8 milliards de dollars, lesquels ont été pris en compte au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions » figurant à notre état consolidé résumé intermédiaire de la situation financière du troisième trimestre. Ces fonds ont été investis dans des placements à court terme très liquides, tels que des dépôts bancaires à terme et des obligations émises par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux du Canada qui sont facilement convertibles en trésorerie sans pénalité.

Les billets de premier rang (sauf les billets de premier rang de 1,25 milliard de dollars échéant en 2025) sont assortis d'une clause de « remboursement obligatoire spécial » (les « billets à remboursement obligatoire spécial ») qui prévoyait initialement qu'ils devaient être remboursés à 101 % de leur principal (plus les intérêts courus) si la transaction n'était pas réalisée avant le 31 décembre 2022 (la « date limite prévue de remboursement obligatoire spécial »). En août 2022, nous avons obtenu le consentement des détenteurs de billets et versé un paiement de consentement initial de 551 millions de dollars (y compris les coûts de transaction directement attribuables) pour reporter la date limite prévue de remboursement obligatoire spécial au 31 décembre 2023, afin de nous assurer de conserver ce financement si la clôture de la transaction devait avoir lieu après le 31 décembre 2022. Si, au 31 décembre 2022, la clôture de la transaction n'a pas encore eu lieu et que nous ne sommes pas tenus de procéder à un remboursement obligatoire spécial, nous devons verser un paiement de consentement additionnel aux détenteurs de billets. Par ailleurs, en septembre 2022, nous avons prorogé la période de prélèvement sur la facilité de crédit à terme de 6 milliards de dollars, qui prenait fin le 31 décembre 2022, jusqu'au 31 décembre 2023. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » pour obtenir de plus amples renseignements sur le financement de la transaction.

Nous prévoyons aussi que RCI reprendra les billets de premier rang de Shaw ou garantira les obligations de paiement de Shaw aux termes de ces billets de premier rang à la clôture de la transaction et que, dans les deux cas, Rogers Communications Canada Inc. (« RCCI ») garantira les obligations de paiement de Shaw aux termes des billets de premier rang.

### **Statut de l'approbation des autorités de réglementation**

Le 24 mars 2022, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a approuvé l'acquisition des services de distribution de radiodiffusion de Shaw, sous réserve de certaines conditions et modifications qui sont décrites à la rubrique « Évolution de la réglementation ». L'approbation du CRTC ne porte que sur les composantes de radiodiffusion de la transaction.

Le 9 mai 2022, le Bureau de la concurrence (le « Bureau ») a annoncé qu'il a déposé une demande auprès du Tribunal de la concurrence s'opposant à la transaction afin d'obtenir une ordonnance judiciaire pour bloquer la conclusion de la transaction jusqu'à ce qu'une décision soit rendue par le Tribunal quant à la demande du Bureau de remise en question de la transaction.

Le 17 juin 2022, nous avons annoncé la transaction visant Freedom proposée, une entente avec Shaw et Québecor visant la vente de Freedom à Québecor (la « transaction visant Freedom »). L'entente prévoit la cession de toute la clientèle des services sans-fil et Internet de la marque Freedom, ainsi que de la totalité de l'infrastructure, des licences d'utilisation du spectre et des points de vente qui lui appartiennent. La transaction visant Freedom comprend également des ententes à long terme visant à fournir à Québecor des services de transmission de données (notamment par l'intermédiaire de la liaison terrestre et du réseau dorsal) et des services d'itinérance et autres. Rogers et Québecor se fourniront mutuellement des services transitoires personnalisés au besoin aux fins d'exploitation des activités de Freedom pour une période raisonnable des suites de la conclusion de la transaction et pour faciliter la séparation des activités de Freedom des autres activités de Shaw et de ses sociétés affiliées. L'entente ne prévoit pas la cession des abonnés au service sans-fil de Shaw. Aux termes de l'entente, sur une base sans trésorerie ni endettement Québecor a convenu de payer 2,85 milliards de dollars.

La transaction visant Freedom est conditionnelle, entre autres choses, à la conclusion de la transaction, à l'approbation en vertu de la *Loi sur la concurrence* et à l'approbation du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et serait conclue essentiellement parallèlement à la conclusion de la transaction. Le 12 août 2022, nous avons annoncé la conclusion d'ententes définitives avec Québecor.

Le 25 octobre 2022, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a rejeté, sur le plan administratif, notre demande initiale de mars 2021, qui n'avait pas été retirée malgré la transaction visant Freedom proposée, de transférer les licences de spectre de Freedom à Rogers. En prévision de la transaction visant Freedom proposée, le ministre a posé certaines conditions (Québecor a annoncé son intention de les accepter) avant qu'il n'envisage d'approuver le transfert des licences de spectre de Freedom à Vidéotron Inc. (« Vidéotron »). La transaction visant Freedom proposée continue d'être examinée par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE Canada »).

Le 27 octobre 2022, Rogers, Shaw et Vidéotron ont participé à une séance de médiation prévue avec le Bureau, qui n'a pas abouti à un règlement négocié. Par conséquent, le processus du Tribunal a débuté le 7 novembre 2022.

Se reporter à la rubrique « Évolution de la réglementation » pour obtenir de plus amples renseignements sur le statut de l'approbation des autorités de réglementation de la transaction.

## À propos de Rogers

Rogers est une entreprise canadienne occupant une position de chef de file dans le domaine de la technologie et des médias. Elle offre des services de communications et de divertissement aux particuliers et aux entreprises. Les actions de Rogers sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX) sous les symboles RCI.A et RCI.B et à la Bourse de New York (NYSE) sous le symbole RCI.

### Relations avec les investisseurs

Paul Carpino  
647 435-6470  
paul.carpino@rci.rogers.com

### Relations avec les médias

Sarah Schmidt  
647 643-6397  
sarah.schmidt@rci.rogers.com

## Conférence téléphonique trimestrielle à l'intention de la communauté financière

La téléconférence sur les résultats du troisième trimestre de 2022 à l'intention de la communauté financière se tiendra :

- le 9 novembre 2022,
- à 8 h, heure de l'Est,
- à l'adresse [investisseurs.rogers.com](https://investisseurs.rogers.com),
- les médias pourront participer à titre d'auditeurs seulement.

Une rediffusion sera présentée à l'adresse [investisseurs.rogers.com](https://investisseurs.rogers.com) pendant une période d'au moins deux semaines suivant la téléconférence. En outre, les investisseurs sont priés de noter que la direction de Rogers fait à l'occasion des allocutions lors de conférences de sociétés de courtage à l'intention des investisseurs. La plupart du temps, ces conférences sont diffusées sur le Web et lorsqu'il y a une webdiffusion, les liens sont offerts sur le site Web de Rogers, à l'adresse [investisseurs.rogers.com](https://investisseurs.rogers.com).

## Renseignements supplémentaires

Vous trouverez plus de renseignements à notre sujet sur notre site Web ([investisseurs.rogers.com](https://investisseurs.rogers.com)), sur SEDAR ([sedar.com](https://www.sedar.com)) et sur EDGAR ([sec.gov](https://www.sec.gov)); vous pouvez aussi nous envoyer un courriel à l'adresse [investor.relations@rci.rogers.com](mailto:investor.relations@rci.rogers.com). L'information sur les sites Web en question ou sur des sites Web liés et tout autre site Web mentionné aux présentes ne fait pas partie du présent communiqué et n'y est pas intégrée.

Vous pouvez également visiter la page [investisseurs.rogers.com](https://investisseurs.rogers.com) pour en savoir davantage sur nos pratiques de gouvernance, pour consulter nos rapports sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance et pour obtenir un glossaire des termes des communications et des médias et d'autres renseignements sur nos activités.



## À propos du présent communiqué

Le présent communiqué présente de l'information importante au sujet de nos activités et de notre performance pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022 ainsi que de l'information prospective au sujet de périodes futures. Le présent communiqué doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le troisième trimestre de 2022 (les « états financiers intermédiaires du troisième trimestre de 2022 ») et les notes y afférentes, préparés conformément à l'International Accounting Standard 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), avec notre rapport de gestion du troisième trimestre de 2022, avec notre rapport de gestion annuel de 2021, avec nos états financiers consolidés audités annuels de 2021 et les notes y afférentes, lesquels ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par IASB, ainsi qu'avec les autres documents récents, dont notre notice annuelle, déposés auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes et américaines et publiés sur SEDAR, à [sedar.com](http://sedar.com) ou sur EDGAR, à [sec.gov](http://sec.gov), respectivement.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous avons changé notre façon de présenter certains résultats au chapitre du nombre d'abonnés de nos secteurs Sans-fil et Cable de sorte que nous avons commencé à présenter le nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés, le nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés et les produits moyens par abonné (« PMPA ») des services de téléphonie mobile de notre secteur Sans-fil. Nous avons cessé d'utiliser le montant facturé moyen par abonné (« MFMPA ») mixte. Pour le secteur Cable, nous avons commencé à présenter le nombre d'abonnés aux services d'accès Internet, aux services vidéo (auparavant, de télévision), au service de domotique et aux services de téléphonie résidentielle. Ces changements reflètent l'évolution de la manière dont nous gérons nos activités, notamment l'adoption généralisée de notre programme de financement d'appareils sans fil, et nous permettent de mieux nous adapter aux pratiques du secteur. Se reporter aux rubriques « Résultats de nos secteurs à présenter » et « Indicateurs clés de performance » pour en savoir plus. Nous avons modifié de façon rétrospective nos résultats comparatifs par secteur de 2021 afin de rendre compte de cette nouvelle définition.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, notamment sur son offre de produits et services, son marché concurrentiel et les tendances du secteur, sur sa stratégie fondamentale, ses principaux moteurs de la performance et ses objectifs, il y a lieu de se reporter aux rubriques « Comprendre nos activités », « Stratégie, principaux moteurs de la performance et faits saillants stratégiques » et « Capacité à produire des résultats » de notre rapport de gestion annuel de 2021.

Les termes « nous », « notre », « nos », « Rogers », « Rogers Communications » et « la Société » désignent Rogers Communications Inc. et ses filiales. Le terme « RCI » s'entend de l'entité juridique Rogers Communications Inc., à l'exclusion de ses filiales. Rogers détient également des participations dans divers placements et entreprises.

Tous les montants présentés en dollars dans le présent communiqué sont en dollars canadiens, sauf indication contraire, et ils n'ont pas été audités. Toutes les variations en pourcentage sont calculées en fonction de nombres arrondis, tels qu'ils sont présentés dans les tableaux. Le présent communiqué est daté du 8 novembre 2022 et a été approuvé à cette date par le conseil d'administration de RCI (le « conseil »). Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs et des hypothèses. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « À propos des énoncés prospectifs » pour obtenir de plus amples renseignements.

La Société est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : RCI.A et RCI.B) et de la New York Stock Exchange (NYSE : RCI).

Dans le présent communiqué, les expressions « trimestre », « trimestre considéré », « trimestre à l'étude » et « troisième trimestre » désignent le trimestre clos le 30 septembre 2022, l'expression « premier trimestre » désigne le trimestre clos le 31 mars 2022, l'expression « deuxième trimestre » désigne le trimestre clos le 30 juin 2022 et les expressions « période de neuf mois », « période de neuf mois considérée » et « période de neuf mois à l'étude » s'entendent de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, à moins que le contexte ne le précise autrement. Sauf indication contraire, tous les commentaires concernant les résultats comparatifs ont trait à la période correspondante de 2021 ou au 31 décembre 2021, selon le cas. Les mentions de « la COVID-19 » renvoient à la pandémie de la maladie à coronavirus et aux répercussions de celle-ci observées dans les territoires où nous exerçons nos activités ou dans le monde entier, selon le cas.

Rogers<sup>MC</sup> et les marques associées sont des marques de commerce de Rogers Communications Inc. ou d'une société de son groupe, utilisées sous licence. Tous les autres noms de marque, logos et marques sont des marques de commerce et (ou) des œuvres protégées par le droit d'auteur appartenant à leurs titulaires respectifs. © 2022 Rogers Communications.

### Secteurs à présenter

Nous présentons nos résultats opérationnels selon trois secteurs à présenter. Le tableau suivant présente chacun de ces secteurs ainsi que la nature de leurs activités :

Secteur	Activités principales
Sans-fil	Activités de télécommunications sans fil destinées aux entreprises et aux consommateurs canadiens.
Cable	Activités de télécommunications par câble, y compris les services d'accès Internet, de télévision et autres services vidéo (vidéo), de téléphonie (téléphonie résidentielle) et de domotique pour les entreprises et les consommateurs canadiens, et connectivité réseau offerte au moyen de nos actifs liés au réseau de fibre optique et aux centres de données afin de prendre en charge un éventail de services de transmission de la voix et des données, de réseautage, d'hébergement et d'infonuagique pour les marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros.
Media	Portefeuille diversifié de médias, notamment dans les domaines du sport et du divertissement, de la télédiffusion, de la radiodiffusion, des chaînes spécialisées, des multiplateformes d'achat et du numérique.

Les secteurs Sans-fil et Cable sont exploités par notre filiale en propriété exclusive RCCI et certaines de nos autres filiales en propriété exclusive. Le secteur Media est exploité par notre filiale en propriété exclusive Rogers Media Inc. et ses filiales.

## Sommaire des résultats financiers consolidés

(en millions de dollars, sauf les marges et les montants par action)	Trimestres clos les 30 septembre					Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2022	2022, compte non tenu des crédits liés à la panne <sup>2,3</sup>	2021	Variation en %	Variation en %, compte non tenu des crédits liés à la panne	2022	2021	Variation en %
Produits								
Sans-fil	2 267	2 358	2 215	2	6	6 619	6 353	4
Cable	975	1 034	1 016	(4)	2	3 052	3 049	–
Media	530	530	473	12	12	1 671	1 459	15
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(29)	(29)	(38)	(24)	(24)	(112)	(125)	(10)
Produits	3 743	3 893	3 666	2	6	11 230	10 736	5
Total des produits tirés des services <sup>1</sup>	3 230	3 380	3 149	3	7	9 869	9 301	6
BALIA ajusté								
Sans-fil	1 093	1 184	1 107	(1)	7	3 296	3 128	5
Cable	465	524	516	(10)	2	1 536	1 495	3
Media	76	76	33	130	130	12	(101)	n. s.
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(51)	(51)	(56)	(9)	(9)	(130)	(157)	(17)
BALIA ajusté	1 583	1 733	1 600	(1)	8	4 714	4 365	8
Marge du BALIA ajusté <sup>2</sup>	42,3 %	44,5 %	43,6 %	(1,3) pt	0,9 pt	42,0 %	40,7 %	1,3 pt
Bénéfice net	371		490	(24)		1 172	1 153	2
Bénéfice de base par action	0,73 \$		0,97 \$	(25)		2,32 \$	2,28 \$	2
Bénéfice dilué par action	0,71 \$		0,94 \$	(24)		2,28 \$	2,27 \$	–
Résultat net ajusté	436		536	(19)		1 361	1 317	3
Résultat par action de base ajusté <sup>2</sup>	0,86 \$		1,06 \$	(19)		2,70 \$	2,61 \$	3
Résultat par action dilué ajusté	0,84 \$		1,03 \$	(18)		2,66 \$	2,59 \$	3
Dépenses d'investissement	872		739	18		2 299	1 942	18
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	1 216		1 319	(8)		3 348	3 014	11
Flux de trésorerie disponibles	279		507	(45)		1 138	1 203	(5)
Flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw	347		507	(32)		1 341	1 203	11

n. s. – non significatif

<sup>1</sup> Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

<sup>2</sup> La marge du BALIA ajusté est une mesure financière complémentaire. Le résultat par action de base ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Les résultats de 2022 compte non tenu des crédits liés à la panne de réseau de juillet et le résultat net ajusté sont des mesures financières non conformes aux PCGR; le résultat net ajusté est une composante du résultat par action de base ajusté. Il ne s'agit pas de mesures financières ayant une signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, il se pourrait qu'elles ne puissent pas être comparées à d'autres mesures financières similaires présentées par d'autres sociétés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de notre rapport de gestion du troisième trimestre de 2022 pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de chacune de ces mesures, disponible à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

<sup>3</sup> Compte non tenu de crédits de 150 millions de dollars liés à la panne de réseau de juillet (91 millions de dollars et 59 millions de dollars dans les secteurs Sans-fil et Cable, respectivement, le cas échéant).

## Résultats de nos secteurs à présenter

### SANS-FIL

#### Résultats financiers de sans-fil

(en millions de dollars, sauf les marges)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2022	2021	Variation en %	2022	2021	Variation en %
Produits						
Produits tirés des services	<b>1 761</b>	1 706	3	<b>5 275</b>	4 931	7
Produits tirés du matériel	<b>506</b>	509	(1)	<b>1 344</b>	1 422	(5)
<b>Produits</b>	<b>2 267</b>	2 215	2	<b>6 619</b>	6 353	4
Charges opérationnelles						
Coût du matériel	<b>518</b>	508	2	<b>1 381</b>	1 429	(3)
Autres charges opérationnelles	<b>656</b>	600	9	<b>1 942</b>	1 796	8
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>1 174</b>	1 108	6	<b>3 323</b>	3 225	3
<b>BAlIA ajusté</b>	<b>1 093</b>	1 107	(1)	<b>3 296</b>	3 128	5
Marge du BAlIA ajusté sur les produits tirés des services <sup>1</sup>	<b>62,1 %</b>	64,9 %	(2,8) pts	<b>62,5 %</b>	63,4 %	(0,9) pt
Marge du BAlIA ajusté <sup>2</sup>	<b>48,2 %</b>	50,0 %	(1,8) pt	<b>49,8 %</b>	49,2 %	0,6 pt
Dépenses d'investissement	<b>543</b>	365	49	<b>1 337</b>	1 014	32

<sup>1</sup> Calculée à l'aide des produits tirés des services.

<sup>2</sup> Calculée à l'aide des produits totaux.

#### Résultats d'abonnements de sans-fil<sup>1</sup>

(en milliers, sauf les taux d'attrition et les PMPA des services de téléphonie mobile)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Services de téléphonie mobile postpayés						
Ajouts bruts d'abonnés	<b>429</b>	399	30	<b>986</b>	884	102
Ajouts nets d'abonnés	<b>164</b>	180	(16)	<b>352</b>	262	90
Total des abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés <sup>2</sup>	<b>9 199</b>	8 706	493	<b>9 199</b>	8 706	493
Attrition (mensuelle)	<b>0,97 %</b>	0,85 %	0,12 pt	<b>0,79 %</b>	0,81 %	(0,02) pt
Services de téléphonie mobile prépayés						
Ajouts bruts d'abonnés	<b>232</b>	154	78	<b>580</b>	367	213
Ajouts nets (réductions nettes) d'abonnés	<b>57</b>	11	46	<b>96</b>	(73)	169
Total des abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés <sup>2</sup>	<b>1 262</b>	1 187	75	<b>1 262</b>	1 187	75
Attrition (mensuelle)	<b>4,77 %</b>	4,04 %	0,73 pt	<b>4,55 %</b>	4,05 %	0,50 pt
<b>PMPA des services de téléphonie mobile (mensuels)<sup>3</sup></b>	<b>56,82 \$</b>	58,13 \$	(1,31) \$	<b>57,61 \$</b>	56,38 \$	1,23 \$

<sup>1</sup> Le nombre d'abonnés et le taux d'attrition sont des indicateurs clés de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

<sup>2</sup> À la clôture de la période.

<sup>3</sup> Les PMPA des services de téléphonie mobile sont une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de notre rapport de gestion du troisième trimestre de 2022, disponible à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), pour en savoir plus sur la composition de cette mesure.

### **Produits tirés des services**

La hausse de 3 % des produits tirés des services au cours du trimestre considéré et de 7 % pour la période de neuf mois à l'étude est essentiellement attribuable aux facteurs suivants :

- la hausse des produits tirés des services d'itinérance liée à l'importante augmentation des déplacements par suite de l'allègement des restrictions imposées aux voyages internationaux en raison de la COVID-19 par rapport à l'exercice précédent;
- l'accroissement du nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile; facteurs en partie contrebalancés par
- les crédits accordés aux abonnés relativement à la panne de réseau de juillet.

Compte non tenu de l'incidence des crédits liés à la panne de réseau de juillet, les produits tirés des services auraient augmenté de 9 % pour le trimestre et la période de neuf mois à l'étude

La baisse de 2 % des PMPA des services de téléphonie mobile au cours du trimestre considéré est attribuable aux crédits accordés aux abonnés relativement à la panne de réseau de juillet. Compte non tenu de l'incidence des crédits liés à la panne de réseau de juillet, le PMPA des services de téléphonie mobile aurait augmenté de 3 % pour le trimestre considéré. Cette hausse, ainsi que la hausse de 2 % pour la période de neuf mois considérée, est principalement attribuable à la hausse des produits tirés des services d'itinérance.

Pour les services postpayés, la hausse des ajouts bruts d'abonnés pour le trimestre et la période de neuf mois à l'étude et celle des ajouts nets d'abonnés pour la période de neuf mois sont attribuables à l'excellente performance opérationnelle, à une intensification de l'activité des Canadiens et à une augmentation des niveaux d'immigration sur le marché par suite de l'amélioration continue de l'économie alors que la situation liée à la COVID-19 s'est améliorée.

### **Produits tirés du matériel**

La baisse de 1 % des produits tirés du matériel pour le trimestre considéré et de 5 % pour la période de neuf mois à l'étude découle des éléments suivants :

- la diminution des rehaussements d'appareils par les clients déjà abonnés;
- la diminution du nombre de nouveaux abonnés achetant des appareils, facteurs contrebalancés en partie par
- la diminution des activités promotionnelles en raison de la hausse des activités sur le marché.

### **Charges opérationnelles**

#### Coût du matériel

La hausse de 2 % du coût du matériel pour le trimestre considéré s'explique principalement par les éléments suivants :

- une migration vers des appareils à valeur plus élevée; facteur en partie contrebalancé par
- la diminution du nombre de nouveaux abonnés achetant des appareils.

La baisse de 3 % du coût du matériel pour la période de neuf mois considérée s'explique par les éléments suivants :

- la diminution des rehaussements d'appareils par les clients déjà abonnés;
- la diminution du nombre de nouveaux abonnés achetant des appareils.

#### Autres charges opérationnelles

L'augmentation de 9 % des autres charges opérationnelles pour le trimestre à l'étude et de 8 % pour la période de neuf mois considérée s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés à la hausse des produits, y compris ceux tirés des services d'itinérance.

### **BAIIA ajusté**

La diminution de 1 % du BAIIA ajusté au cours du trimestre considéré et de 5 % pour la période de neuf mois à l'étude est le résultat des variations des produits et des charges décrites plus haut. Compte non tenu de l'incidence des crédits liés à la panne de réseau de juillet, le BAIIA ajusté aurait augmenté de 7 % pour le trimestre et de 8 % pour la période de neuf mois.

## CABLE

### Résultats financiers de Cable

(en millions de dollars, sauf les marges)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2022	2021	Variation en %	2022	2021	Variation en %
Produits						
Produits tirés des services	<b>968</b>	1 008	(4)	<b>3 035</b>	3 036	–
Produits tirés du matériel	<b>7</b>	8	(13)	<b>17</b>	13	31
Produits	<b>975</b>	1 016	(4)	<b>3 052</b>	3 049	–
Charges opérationnelles	<b>510</b>	500	2	<b>1 516</b>	1 554	(2)
BAlIA ajusté	<b>465</b>	516	(10)	<b>1 536</b>	1 495	3
Marge du BAlIA ajusté	<b>47,7 %</b>	50,8 %	(3,1) pts	<b>50,3 %</b>	49,0 %	1,3 pt
Dépenses d'investissement	<b>259</b>	237	9	<b>784</b>	676	16

### Résultats d'abonnements de Cable <sup>1</sup>

(en milliers, sauf les PMPC et la pénétration)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Foyers branchés <sup>2</sup>	<b>4 776</b>	4 666	110	<b>4 776</b>	4 666	110
Relations clients						
Ajouts nets (réductions nettes) d'abonnés	<b>(7)</b>	8	(15)	<b>12</b>	21	(9)
Total des relations clients <sup>2,3</sup>	<b>2 596</b>	2 571	25	<b>2 596</b>	2 571	25
PMPC (mensuels) <sup>4</sup>	<b>124,34 \$</b>	131,79 \$	(7,45) \$	<b>130,16 \$</b>	132,86 \$	(2,70) \$
Pénétration <sup>2</sup>	<b>54,4 %</b>	55,1 %	(0,7) pt	<b>54,4 %</b>	55,1 %	(0,7) pt
Services d'accès Internet de détail						
Ajouts nets d'abonnés	<b>6</b>	20	(14)	<b>45</b>	50	(5)
Nombre total d'abonnés aux services d'accès Internet de détail <sup>2,3</sup>	<b>2 277</b>	2 208	69	<b>2 277</b>	2 208	69
Services vidéo						
Ajouts nets (réductions nettes) d'abonnés	<b>7</b>	2	5	<b>42</b>	(14)	56
Nombre total d'abonnés aux services vidéo <sup>2,3</sup>	<b>1 535</b>	1 486	49	<b>1 535</b>	1 486	49
Service de domotique						
Réductions nettes d'abonnés	<b>(4)</b>	(5)	1	<b>(11)</b>	(14)	3
Nombre total d'abonnés au service de domotique <sup>2</sup>	<b>102</b>	117	(15)	<b>102</b>	117	(15)
Services de téléphonie résidentielle						
Réductions nettes d'abonnés	<b>(18)</b>	(20)	2	<b>(58)</b>	(71)	13
Nombre total d'abonnés aux services de téléphonie résidentielle <sup>2,3</sup>	<b>854</b>	930	(76)	<b>854</b>	930	(76)

<sup>1</sup> Les résultats relatifs aux abonnés sont un indicateur clé de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

<sup>2</sup> À la clôture de la période.

<sup>3</sup> Le 16 mars 2022, nous avons acquis quelque 3 000 abonnés aux services d'accès Internet de détail, 2 000 abonnés aux services vidéo, 1 000 abonnés aux services de téléphonie résidentielle et 3 000 relations clients lors de notre acquisition d'une petite entreprise de câblodistribution en Nouvelle-Écosse. Ces ajouts ne sont pas pris en compte dans les ajouts nets, mais figurent dans les soldes au 30 septembre 2022.

<sup>4</sup> Les PMPC sont une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de notre rapport de gestion du troisième trimestre de 2022 pour en savoir plus sur la composition de cette mesure, disponible à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **Produits tirés des services**

Les produits tirés des services sont demeurés stables pour la période de neuf mois à l'étude. La diminution de 4 % des produits tirés des services pour le trimestre considéré découle des facteurs suivants :

- les crédits accordés aux abonnés relativement à la panne de réseau de juillet;
- l'accroissement de l'activité promotionnelle concurrentielle;
- la diminution du nombre d'abonnés aux services de téléphonie résidentielle et au service de domotique; facteurs contrebalancés en partie par
- les changements apportés à la tarification des services au cours du premier trimestre;
- l'augmentation de la valeur totale des relations clients par rapport à l'exercice précédent attribuable à la progression du nombre d'abonnés aux services d'accès Internet et aux services vidéo de détail.

Compte non tenu de l'incidence des crédits liés à la panne de réseau de juillet, les produits tirés des services auraient augmenté de 2 % pour le trimestre et la période de neuf mois à l'étude.

Les réductions nettes en ce qui a trait aux relations clients, la baisse des ajouts nets d'abonnés des Services d'accès Internet de détail et le recul des PMPC pour le trimestre à l'étude ont été le résultat de la panne de réseau de juillet combinée à l'accroissement de l'activité promotionnelle concurrentielle.

### **Charges opérationnelles**

L'augmentation de 2 % des charges opérationnelles pour le trimestre considéré est principalement attribuable à la hausse des coûts liés aux services par suite de la panne de réseau de juillet. Les charges opérationnelles ont diminué de 2 % au cours de la période de neuf mois à l'étude, ce qui découle essentiellement des mesures de réduction des coûts, y compris des coûts liés au contenu, en partie grâce à la négociation de certains tarifs avec les fournisseurs.

### **BAIIA ajusté**

Le BAIIA ajusté a diminué de 10% au cours du trimestre considéré et de 3 % pour la période de neuf mois à l'étude en raison des variations des produits tirés des services et des charges susmentionnées. Compte non tenu de l'incidence des crédits liés à la panne de réseau de juillet, le BAIIA ajusté aurait augmenté de 2 % pour le trimestre considéré et de 7 % pour la période de neuf mois.

## MEDIA

### Résultats financiers de Media

(en millions de dollars, sauf les marges)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2022	2021	Variation en %	2022	2021	Variation en %
Produits	530	473	12	1 671	1 459	15
Charges opérationnelles	454	440	3	1 659	1 560	6
BAlIA ajusté	76	33	130	12	(101)	n. s.
Marge du BAlIA ajusté	14,3 %	7,0 %	7,3 pts	0,7 %	(6,9) %	7,6 pts
Dépenses d'investissement	28	23	22	69	77	(10)

### Produits

Les produits ont progressé de 12 % au cours du trimestre considéré et de 15 % pour la période de neuf mois à l'étude en raison des facteurs suivants :

- la hausse des produits touchés par les Blue Jays de Toronto, essentiellement en raison de l'augmentation du nombre de spectateurs liée à l'excellente performance de l'équipe et au fait que le Centre Rogers peut maintenant accueillir des spectateurs à pleine capacité compte tenu de la levée des restrictions liées à la COVID-19; facteur en partie contrebalancé par
- la baisse des produits de Today's Shopping Choice.

En plus des éléments susmentionnés, la hausse pour la période de neuf mois considérée a profité de l'augmentation des produits tirés de la publicité et de la négociation de certains tarifs liés au contenu.

### Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles ont augmenté de 3 % au cours du trimestre considéré et de 6 % au cours de la période de neuf mois à l'étude, en raison de l'incidence des facteurs suivants :

- l'augmentation des charges des Blue Jays de Toronto, dont la masse salariale des joueurs et les dépenses liées aux jours de match en raison de l'augmentation du nombre de spectateurs liée à l'excellente performance de l'équipe et au fait que le Centre Rogers peut maintenant accueillir des spectateurs à pleine capacité;
- l'augmentation des coûts de production et des autres charges opérationnelles générales découlant de l'intensification des activités après la levée des restrictions imposées à cause de la COVID-19; facteurs en partie contrebalancés par
- la baisse des coûts liés à la programmation en raison du calendrier des matchs éliminatoires de la LNH;
- la diminution des coûts de Today's Shopping Choice découlant de la baisse de ses produits.

### BAlIA ajusté

L'augmentation du BAlIA ajusté pour le trimestre et la période de neuf mois à l'étude est le résultat des variations des produits et des charges expliquées ci-dessus.



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

(en millions de dollars, sauf l'intensité du capital)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2022	2021	Variation en %	2022	2021	Variation en %
Sans-fil	543	365	49	1 337	1 014	32
Cable	259	237	9	784	676	16
Media	28	23	22	69	77	(10)
Siège social	42	114	(63)	109	175	(38)
Dépenses d'investissement <sup>1</sup>	872	739	18	2 299	1 942	18
Intensité du capital <sup>2</sup>	23,3 %	20,2 %	3,1 pts	20,5 %	18,1 %	2,4 pts

<sup>1</sup> Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre, des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation ni des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

<sup>2</sup> L'intensité du capital est une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de notre rapport de gestion du troisième trimestre de 2022 pour en savoir plus sur la composition de cette mesure, disponible à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

L'une de nos priorités pour l'exercice est d'offrir une connectivité de calibre mondial aux consommateurs et aux entreprises du Canada. Pour ce faire, nous prévoyons investir dans nos réseaux filaires et sans fil des montants plus importants cette année que ce que nous avons été en mesure de faire au cours des derniers exercices. Au cours de l'exercice considéré, nous allons poursuivre le déploiement de notre réseau 5G, le plus vaste au Canada, partout au pays. Nous allons également continuer d'investir dans les déploiements de fibre optique, notamment la technologie de fibre optique jusqu'au domicile, dans notre réseau de câblodistribution et étendre la zone de couverture de notre réseau afin de rejoindre plus de foyers et d'entreprises. Nous allons continuer d'affecter nos dépenses d'investissement à la consolidation de la résilience de nos réseaux et continuerons à faire d'importants investissements dans nos réseaux pour renforcer nos systèmes technologiques, augmenter la stabilité du réseau pour nos clients et améliorer nos tests.

Ces investissements renforceront la résilience et la stabilité du réseau et nous aideront à combler les lacunes dans le domaine numérique en étendant davantage notre réseau aux régions rurales et mal desservies dans le cadre de divers programmes et projets.

### Sans-fil

Les augmentations des dépenses d'investissement de Sans-fil pour le trimestre et la période de neuf mois à l'étude découlent des investissements consacrés à la mise à niveau de notre réseau sans fil. Nous avons déployé des licences d'utilisation du spectre de 3 500 MHz dans plusieurs villes au Canada, notamment à Toronto, à Montréal, à Vancouver, à Calgary, à Edmonton, et à Halifax. Le déploiement actuel du spectre de 3 500 MHz accroît considérablement la capacité et la résilience de nos travaux antérieurs de déploiement de la 5G sur la bande de spectre de 600 MHz.

### Cable

L'augmentation des dépenses d'investissement de Cable pour le trimestre et la période de neuf mois à l'étude reflète les investissements continus dans notre infrastructure de réseau, comme les déploiements additionnels de fibre optique visant à étendre nos réseaux de distribution par fibre optique jusqu'au domicile. Les mises à niveau viendront réduire le nombre de foyers branchés par nœud et intégreront les technologies les plus récentes qui contribueront à procurer plus de bande passante et une expérience client encore plus attrayante, à mesure que nous réalisons notre plan d'action visant le service résidentiel branché, lequel vise l'expansion de notre territoire de desserte et des mises à niveau de notre plateforme DOCSIS 3.1 vers la technologie DOCSIS 4.0 qui offrira une résilience et une stabilité de réseau plus grandes ainsi que des vitesses de téléchargement accrues au fil du temps.

**Media**

L'augmentation des dépenses d'investissement de Media au cours du trimestre à l'étude découle essentiellement de la hausse des dépenses consacrées à l'infrastructure du stade des Blue Jays, en partie contrebalancée par la baisse des coûts liés à l'infrastructure numérique de Sportsnet. Pour la période de neuf mois, la diminution des dépenses d'investissement de Media s'explique aussi par la diminution des dépenses consacrées à l'infrastructure de diffusion relativement aux investissements dans de nouveaux studios de production effectuée à l'exercice précédent.

**Siège social**

La diminution des dépenses d'investissement du siège social pour le trimestre et la période de neuf mois à l'étude découle de la baisse des investissements dans l'infrastructure de nos technologies de l'information.

**Intensité du capital**

L'intensité du capital a augmenté pour trimestre et la période de neuf mois à l'étude par suite de la hausse des dépenses d'investissement dont il est question ci-dessus, en partie compensée par la hausse des produits.

## Évolution de la réglementation

La réglementation d'importance qui influait sur nos activités en date du 3 mars 2022 est présentée dans notre rapport de gestion annuel de 2021. Les modifications importantes concernant la réglementation survenue depuis cette date sont décrites ci-après.

### Examen de la transaction par ISDE Canada

Le 25 octobre 2022, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a rejeté, sur le plan administratif, notre demande initiale de mars 2021, qui n'avait pas été retirée malgré la transaction visant Freedom proposée, de transférer les licences de spectre de Freedom à Rogers. En prévision de la transaction visant Freedom proposée, le ministre a posé certaines conditions (Québecor a annoncé son intention de les accepter) avant qu'il n'envisage d'approuver le transfert des licences de spectre de Freedom à Vidéotron. La transaction visant Freedom proposée continue d'être examinée par ISDE Canada.

### Questions liées à la panne de réseau

Le 11 juillet 2022, des suites de la panne de réseau survenue le 8 juillet 2022, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a annoncé qu'il avait enjoint les grandes compagnies de télécommunications du Canada à améliorer la résilience et la fiabilité de leurs réseaux en s'assurant que des ententes officielles soient en place dans les 60 jours en ce qui a trait à i) l'itinérance d'urgence, ii) l'assistance mutuelle en cas de panne et iii) un protocole de communication pour mieux informer le public et les autorités advenant des urgences liées aux télécommunications. Le 7 septembre 2022, nous avons annoncé qu'un protocole d'entente officiel avait été signé par les principales entreprises de télécommunications du Canada en ce qui a trait au soutien réciproque pour l'itinérance d'urgence, l'assistance mutuelle et les protocoles de communications en cas de panne de réseau à l'avenir.

Le 12 juillet 2022, le CRTC a émis une demande d'information nous ordonnant de répondre à des questions détaillées et à fournir une explication approfondie au sujet de la panne de réseau. Le CRTC a demandé une explication détaillée de la cause et du déroulement de la panne de réseau, ainsi que des mesures que nous mettrons en œuvre pour éviter que cela se reproduise. Le 22 juillet 2022, nous avons fourni des réponses aux questions du CRTC. Le 5 août 2022, le CRTC a émis une autre demande d'information, pour laquelle Rogers a déposé des réponses le 22 août 2022.

Le 15 juillet 2022, le Comité permanent de l'industrie et de la technologie de la Chambre des communes a annoncé qu'il allait étudier la panne de réseau, notamment les causes sous-jacentes et son incidence sur les familles, les consommateurs et les entreprises. Le comité a tenu des réunions en juillet 2022 au cours desquelles des représentants de Rogers, entre autres, ont comparu.

### Enchères de licences d'utilisation du spectre de 3 800 MHz

Le 30 juin 2022, ISDE Canada a publié son Cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 3 800 MHz établissant les règles des enchères à venir. La bande de 3 800 MHz, ainsi que la bande de 3 500 MHz mise aux enchères en 2021, sont essentielles au soutien de réseaux 5G robustes. Les enchères devraient débiter en octobre 2023. Les règles comprennent des mesures comme i) l'imposition d'un plafond de 100 MHz pour les grands fournisseurs de services nationaux (soit RCCI, Bell Mobilité Inc. et Telus Communications Inc.) pour l'acquisition de licences d'utilisation du spectre de 3 500 MHz et de celui de 3 800 MHz combinées, ii) la réservation de 150 MHz dans les spectres de 3 500 MHz et de 3 800 MHz pour les plus petits concurrents et iii) la mise en place d'exigences de déploiement rigoureuses nécessitant le déploiement du spectre remporté aux enchères dans un certain délai sous peine de perdre les licences connexes.

### **Examen de la transaction par le Bureau de la concurrence**

Le 9 mai 2022, le Bureau de la concurrence (le « Bureau ») a annoncé qu'il a déposé une demande auprès du Tribunal de la concurrence remettant en question la transaction afin d'obtenir une ordonnance judiciaire pour bloquer la conclusion de la transaction jusqu'à ce qu'une décision soit prise à l'égard de la demande du Bureau pour remettre en question la transaction. Les préoccupations du Bureau ont trait à l'incidence de la transaction sur la concurrence pour les services sans-fil au Canada. Plus précisément, le Bureau allègue que la transaction diminuerait sensiblement la concurrence sur le marché du sans-fil au Canada. Le 30 mai 2022, Rogers et Shaw ont convenu avec le Bureau qu'elles ne tenteraient pas de conclure la transaction avant de conclure une entente avec le Bureau ou avant qu'une décision ne soit rendue en notre faveur par le Tribunal. Le 3 juin 2022, Rogers et Shaw ont déposé des réponses s'opposant à la demande de remise en question de la transaction par le Bureau, dont une proposition visant une cession complète de Freedom Mobile (comme convenu par la suite avec Québecor dans la transaction visant Freedom proposée), qui permettrait le maintien d'un quatrième grand fournisseur de services sans fil.

Le 16 juin 2022, le Bureau a déposé sa réponse écrite à nos réponses du 3 juin 2022. Le 17 juin 2022, le Tribunal a émis une ordonnance établissant le calendrier de son examen de la demande du Bureau.

Le 4 juillet 2022, le procureur général de l'Alberta a annoncé qu'il interviendra dans les procédures judiciaires et qu'il ne prenait pas position pour le moment. Le 8 juillet 2022, Videotron Ltd. a déposé une motion pour obtenir le statut d'intervenant dans les procédures auprès du Tribunal et soutenir les positions de Rogers et de Shaw, ce qui lui a par la suite été accordé.

Le 27 octobre 2022, Rogers, Shaw et Vidéotron ont participé à une deuxième médiation avec le Bureau. La médiation n'a pas abouti à un règlement négocié et, par conséquent, le processus du Tribunal a débuté le 7 novembre 2022. Le début du processus du Tribunal ne nous empêche pas de poursuivre nos discussions avec le Bureau pour tenter d'en arriver à un règlement négocié.

### **Examen de la transaction par le CRTC**

Le 24 mars 2022, le CRTC a approuvé notre acquisition des services de diffusion de Shaw, sous réserve de certaines conditions et modifications, notamment :

- contribuer à hauteur de 27,2 millions de dollars au système de radiodiffusion en finançant diverses initiatives et fonds, notamment ceux qui soutiennent la production de contenu par des producteurs autochtones et des membres de groupes qui luttent pour l'équité;
- présenter des rapports annuels en ce qui concerne les engagements que nous avons pris pour accroître notre soutien des nouvelles locales, notamment en employant plus de journalistes dans les stations de notre réseau Citytv<sup>MC</sup> partout au pays et en produisant chaque année 48 émissions spéciales de nouvelles afin de refléter les collectivités locales;
- distribuer au moins 45 services indépendants de langue anglaise et de langue française sur chacun de nos services par câble et de nos services par satellite;
- fournir des garanties visant à assurer que les fournisseurs de câblodistribution qui dépendent des signaux que nous fournissons puissent toujours desservir leurs collectivités, notamment celles qui se situent en zones rurales ou dans des régions éloignées.

L'approbation du CRTC ne porte que sur les composantes de radiodiffusion de la transaction. Le Bureau et ISDE Canada poursuivent leur examen de la transaction.

## Mise à jour sur les risques et les incertitudes

Il y a lieu de se reporter à notre rapport de gestion annuel de 2021 pour une analyse des principaux risques et incertitudes susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités et nos résultats financiers au 3 mars 2022, lesquels doivent être étudiés à la lumière du présent communiqué. Les facteurs susceptibles de contribuer à ces risques et incertitudes sont exposés ci-après.

### Transaction visant Shaw

La transaction présente un certain nombre de risques additionnels qui sont présentés dans notre rapport de gestion annuel de 2021, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Rogers et de Shaw. Une mise à jour de ces risques et des ajouts à ceux-ci sont présentés ci-dessous.

#### Approbations des principales autorités de réglementation et autres conditions

En lien avec l'obtention des approbations des principales autorités de réglementation, nous nous attendons à ce que des désinvestissements ou d'autres mesures soient exigés par les autorités de réglementation ou gouvernementales. À cette fin, Rogers, Shaw et Québecor ont annoncé la transaction visant Freedom le 17 juin 2022. La transaction visant Freedom est assujettie à l'approbation en vertu de la *Loi sur la concurrence* et à l'approbation d'ISED Canada et est conditionnelle à la conclusion de la transaction. À l'heure actuelle, le Bureau a déclaré qu'il n'entend pas approuver la transaction visant Freedom ainsi que la transaction dans leur forme actuellement proposée et la possibilité de parvenir à négocier un règlement avec le Bureau a été sensiblement réduite. Par conséquent, nous ne serons autorisés à conclure la transaction que si nous parvenons à contester la demande du Bureau auprès du Tribunal. Par ailleurs, ISED Canada doit approuver le transfert de licences d'utilisation du spectre relativement à la transaction visant Freedom.

Bien que nous sommes d'avis que la demande du Bureau devrait être rejetée par le Tribunal, l'issue de l'audience du Tribunal, y compris d'appels connexes est intrinsèquement incertaine et pourrait i) occasionner d'importants retards pour la conclusion ou l'annulation de la transaction ou ii) empêcher entièrement la conclusion de la transaction et, dans chaque cas, avoir une incidence correspondante importante sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Le temps nécessaire pour répondre aux préoccupations du Bureau et convenir de modalités d'un règlement négocié avec le Bureau (ou tout litige connexe, incluant une audience du Tribunal), ainsi que pour obtenir l'approbation d'ISED Canada, ainsi que tout appel de l'issue de ces processus, est inconnu et pourrait occasionner des retards supplémentaires ou empêcher la conclusion de la transaction.

Par ailleurs, si la clôture de la transaction n'a pas lieu avant le 31 décembre 2022, nous serons tenus de verser aux détenteurs de billets à remboursement obligatoire spécial un paiement de consentement additionnel d'environ 254 millions de dollars (55 millions de dollars et 152 millions de dollars américains) au plus tard le 9 janvier 2023.

### Panne de réseau de juillet 2022

À la suite de la panne de réseau survenue le 8 juillet 2022, trois demandes ont été déposées à la Cour supérieure du Québec pour obtenir l'autorisation d'intenter une action collective contre Rogers relativement à cette panne de réseau. L'une de ces demandes a été ultérieurement retirée. Chacune des deux demandes restantes vise à intenter une action collective au nom de toutes les personnes au Québec qui, entre autres, ont subi une interruption de service sans fil ou filaire à la suite de la panne ou ont été autrement touchées par celle-ci. Chacune des demandes restantes réclame également divers dommages, y compris, entre autres, des dommages contractuels, des dommages pour perte de profits et des dommages punitifs.

À l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer la probabilité de succès de ces demandes, ni de prédire l'ampleur de toute responsabilité que nous pourrions encourir en vertu des réclamations sous-jacentes à ces demandes ou de toute réclamation correspondante ou similaire qui pourrait être présentée contre nous à l'avenir. Par

conséquent, nous n'avons pas comptabilisé de passif pour cette éventualité. Si elles aboutissent, l'une ou l'autre de ces réclamations pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats financiers ou notre situation financière. Il est également possible que des plaintes similaires ou correspondantes soient déposées dans d'autres juridictions.

## Indicateurs clés de performance

Nous mesurons le succès de notre stratégie à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs clés de performance, qui sont définis et analysés dans notre rapport de gestion annuel de 2021 et le présent communiqué. La Société estime que ces indicateurs clés de performance lui permettent de mesurer adéquatement sa performance par rapport à sa stratégie opérationnelle et par rapport aux résultats de ses pairs et de ses concurrents. Ces indicateurs, dont certains sont des mesures financières complémentaires (voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de notre rapport de gestion du troisième trimestre de 2022), ne sont pas des mesures conformes aux IFRS. Ces indicateurs sont les suivants :

- les nombres d'abonnés;
  - le nombre d'abonnés de Sans-fil;
  - le nombre d'abonnés de Cable;
  - le nombre de foyers branchés (Cable);
- le taux d'attrition des abonnés de Sans-fil;
- les produits moyens par abonné (« PMPA ») des services de téléphonie mobile;
- les produits moyens par compte (« PMPC ») de Cable;
- les relations clients de Cable;
- la pénétration du marché de Cable;
- l'intensité du capital;
- le total des produits tirés des services.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous présentons le nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile pour le secteur Sans-fil; cet indicateur rend compte des appareils assortis de forfaits voix seulement ou voix et données. Notre définition précédente englobait également les appareils assortis de forfaits données seulement et les abonnés à nos services de téléphonie sans fil résidentielle. Par conséquent, les PMPA correspondent dorénavant à la définition des PMPA des services de téléphonie mobile. En outre, nous ne présentons plus le MFMPA mixte, car l'adoption généralisée de notre programme de financement d'appareils a rendu cette mesure moins significative.

Dans le secteur Cable, nous avons modifié notre définition d'un abonné aux services d'accès Internet de sorte qu'elle n'inclue que les abonnés aux services d'accès Internet de détail, c'est-à-dire les clients dont les services d'accès Internet sont installés et fonctionnels et qui reçoivent leur facture directement de nous. Notre définition précédente englobait les abonnés aux services d'accès Internet de tiers et ceux du service de domotique. Nous avons également commencé à présenter les abonnés des services vidéo (qui comprend les abonnés aux services Télé Élan et aux anciens services de télévision), les abonnés du service de domotique et les abonnés aux services de téléphonie résidentielle dans des catégories distinctes. Nous avons mis à jour nos définitions, comme suit :

### Nombres d'abonnés

#### *Nombre d'abonnés de Sans-fil*

- Un abonné aux services sans fil est représenté par un numéro de téléphone identifiable.
- La Société répartit ses abonnés aux services sans fil en deux groupes, soit les abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés et les abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés. Les abonnés aux services postpayés et prépayés comprennent les abonnés aux services de transmission uniquement de la voix, de même que les abonnés à des forfaits incluant à la fois la transmission de la voix et des données.
- Les frais d'utilisation et les frais d'utilisation excédentaire de données des abonnés aux services postpayés sont facturés après un mois. Les abonnés aux services prépayés ne peuvent pas engager des frais d'utilisation et des frais d'utilisation excédentaire de données supérieurs à ceux prévus par les limites de leur forfait ou le solde de leur compte.
- Les abonnés aux services sans fil prépayés sont considérés comme étant actifs pendant une période de 90 jours suivant la date de leur dernière utilisation génératrice de produits.

#### *Nombre d'abonnés de Cable*

- Les abonnés aux services d'accès Internet de détail, aux services vidéo et au service de domotique sont représentés par une adresse; les abonnés aux services de téléphonie résidentielle sont représentés par une ligne.
- Si une adresse correspond à plusieurs logements, comme dans le cas d'un immeuble d'habitation, chaque locataire qui reçoit les services de télévision par câble, que les services lui soient facturés individuellement ou que le tarif des services soit inclus dans ses frais ou son loyer, représente un abonné. Pour les abonnés commerciaux ou institutionnels, comme les hôpitaux ou les hôtels, chacun d'entre eux représente un abonné.
- Les abonnés aux services d'accès Internet de détail, aux services vidéo, au service de domotique et aux services de téléphonie résidentielle ne comprennent que les abonnés pour qui le service est installé et opérationnel et facturé conséquemment.
- Le nombre d'abonnés exclut certains services aux entreprises assurés par notre réseau de fibre optique et l'infrastructure de nos centres de données, les services de transmission de la voix interurbains et locaux commutés et les services de transmission de données traditionnels, auxquels l'accès est fourni par des réseaux de tiers en location et au moyen des services tarifés des entreprises de services locaux titulaires.

#### **Produits moyens par abonné des services de téléphonie mobile (Sans-fil)**

Les PMPA des services de téléphonie mobile aident à dégager les tendances et à mesurer notre réussite quant à l'attrait et à la fidélisation des abonnés offrant une valeur supérieure. Les PMPA des services de téléphonie mobile sont une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour en savoir plus sur la composition de cette mesure.

## Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières

### Rapprochement du BAIIA ajusté et du BAIIA ajusté, compte non tenu des crédits liés à la panne de réseau de juillet

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net	371	490	1 172	1 153
Ajouter :				
Charge d'impôt sur le résultat	133	178	421	417
Charges financières	331	207	946	631
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	644	642	1 928	1 927
BAIIA	1 479	1 517	4 467	4 128
Ajouter (déduire) :				
Autres charges (produits)	19	20	(5)	14
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	85	63	252	223
BAIIA ajusté	1 583	1 600	4 714	4 365
Ajouter (déduire) :				
Crédits liés à la panne de réseau de juillet <sup>1</sup>	150	–		
BAIIA ajusté compte non tenu des crédits liés à la panne de réseau	1 733	1 600		

<sup>1</sup> Les crédits liés à la panne de réseau de juillet sont des crédits équivalant à cinq jours de services fournis aux abonnés relativement à la panne de réseau de juillet 2022. Se reporter à la rubrique « Contexte d'exploitation et faits saillants stratégiques ».

### Rapprochement du résultat net ajusté

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net	371	490	1 172	1 153
Ajouter (déduire) :				
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	85	63	252	223
Incidence fiscale de l'élément susmentionné	(20)	(17)	(63)	(59)
Résultat net ajusté	436	536	1 361	1 317



## Rapprochement des flux de trésorerie disponibles, compte non tenu du financement de Shaw

(en million de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	<b>1 216</b>	1 319	<b>3 348</b>	3 014
Ajouter (déduire):				
Dépenses d'investissement	<b>(872)</b>	(739)	<b>(2 299)</b>	(1 942)
Intérêts sur les emprunts, montant net, et intérêts inscrits à l'actif	<b>(287)</b>	(179)	<b>(847)</b>	(545)
Intérêts payés	<b>326</b>	157	<b>767</b>	571
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	<b>85</b>	63	<b>252</b>	223
Amortissement des droits de diffusion	<b>(10)</b>	(10)	<b>(49)</b>	(46)
Variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation	<b>(154)</b>	(80)	<b>(49)</b>	(87)
Autres ajustements <sup>1</sup>	<b>(25)</b>	(24)	<b>15</b>	15
Flux de trésorerie disponibles	<b>279</b>	507	<b>1 138</b>	1 203
Ajouter (déduire):				
Intérêts sur le financement par billets de premier rang de Shaw	<b>139</b>	–	<b>308</b>	–
Intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	<b>(71)</b>	–	<b>(105)</b>	–
Flux de trésorerie disponibles, compte non tenu du financement de Shaw	<b>347</b>	507	<b>1 341</b>	1 203

<sup>1</sup> Les autres ajustements correspondent aux cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des charges, aux flux de trésorerie liés aux autres activités opérationnelles et aux autres (produits) charges figurant dans nos états financiers.

**Rogers Communications Inc.****États consolidés résumés intermédiaires du résultat net**

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action, non audité)

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	2022	2021	2022	2021
Produits	<b>3 743</b>	3 666	<b>11 230</b>	10 736
Charges opérationnelles				
Coûts opérationnels	<b>2 160</b>	2 066	<b>6 516</b>	6 371
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>644</b>	642	<b>1 928</b>	1 927
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	<b>85</b>	63	<b>252</b>	223
Charges financières	<b>331</b>	207	<b>946</b>	631
Autres charges (produits)	<b>19</b>	20	<b>(5)</b>	14
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	<b>504</b>	668	<b>1 593</b>	1 570
Charge d'impôt sur le résultat	<b>133</b>	178	<b>421</b>	417
Bénéfice net de la période	<b>371</b>	490	<b>1 172</b>	1 153
Bénéfice par action				
De base	<b>0,73 \$</b>	0,97 \$	<b>2,32 \$</b>	2,28 \$
Dilué	<b>0,71 \$</b>	0,94 \$	<b>2,28 \$</b>	2,27 \$

**Rogers Communications Inc.****États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière**

(en millions de dollars canadiens, non audité)

	Au 30 septembre <b>2022</b>	Au 31 décembre 2021
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>687</b>	715
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	<b>12 837</b>	–
Débiteurs	<b>3 731</b>	3 847
Stocks	<b>325</b>	535
Partie courante des actifs sur contrat	<b>111</b>	115
Autres actifs courants	<b>523</b>	497
Partie courante des instruments dérivés	<b>435</b>	120
<b>Total des actifs courants</b>	<b>18 649</b>	5 829
Immobilisations corporelles	<b>15 325</b>	14 666
Immobilisations incorporelles	<b>12 262</b>	12 281
Placements	<b>1 995</b>	2 493
Instruments dérivés	<b>1 358</b>	1 431
Créances liées au financement	<b>716</b>	854
Autres actifs à long terme	<b>453</b>	385
Goodwill	<b>4 025</b>	4 024
<b>Total des actifs</b>	<b>54 783</b>	41 963
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Emprunts à court terme	<b>3 015</b>	2 200
Créditeurs et charges à payer	<b>3 243</b>	3 416
Impôt sur le résultat à payer	–	115
Autres passifs courants	<b>157</b>	607
Passifs sur contrat	<b>354</b>	394
Partie courante de la dette à long terme	<b>685</b>	1 551
Partie courante des obligations locatives	<b>351</b>	336
<b>Total des passifs courants</b>	<b>7 805</b>	8 619
Provisions	<b>52</b>	50
Dette à long terme	<b>31 550</b>	17 137
Obligations locatives	<b>1 661</b>	1 621
Autres passifs à long terme	<b>598</b>	565
Passifs d'impôt différé	<b>3 455</b>	3 439
<b>Total des passifs</b>	<b>45 121</b>	31 431
Capitaux propres	<b>9 662</b>	10 532
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>54 783</b>	41 963

**Rogers Communications Inc.**
**Tableaux consolidés résumés intermédiaires des flux de trésorerie**

(en millions de dollars canadien, non audité)

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Activités opérationnelles				
Bénéfice net de la période	<b>371</b>	490	<b>1 172</b>	1 153
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles				
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>644</b>	642	<b>1 928</b>	1 927
Amortissement des droits de diffusion	<b>10</b>	10	<b>49</b>	46
Charges financières	<b>331</b>	207	<b>946</b>	631
Charge d'impôt sur le résultat	<b>133</b>	178	<b>421</b>	417
Cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des charges	<b>35</b>	44	<b>(28)</b>	(47)
Autres	<b>9</b>	–	<b>8</b>	46
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant la variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation, l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés	<b>1 533</b>	1 571	<b>4 496</b>	4 173
Variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation	<b>154</b>	80	<b>49</b>	87
Impôt sur le résultat payé	<b>(145)</b>	(175)	<b>(430)</b>	(675)
Intérêts payés	<b>(326)</b>	(157)	<b>(767)</b>	(571)
<b>Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles</b>	<b>1 216</b>	1 319	<b>3 348</b>	3 014
Activités d'investissement				
Dépenses d'investissement	<b>(872)</b>	(739)	<b>(2 299)</b>	(1 942)
Entrées de droits de diffusion	<b>(17)</b>	(18)	<b>(39)</b>	(41)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux dépenses d'investissement et aux immobilisations incorporelles	<b>118</b>	23	<b>22</b>	55
Acquisitions et autres transactions stratégiques, déduction faite de la trésorerie acquise	–	(743)	<b>(9)</b>	(743)
Autres	<b>12</b>	14	<b>73</b>	30
<b>Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>	<b>(759)</b>	(1 463)	<b>(2 252)</b>	(2 641)
Activités de financement				
Produit reçu sur les emprunts à court terme, montant net	<b>134</b>	1 146	<b>745</b>	1 143
Émissions de (remboursement sur les) titres d'emprunt à long terme, montant net	–	–	<b>12 711</b>	(1 450)
Produits tirés du (paiements versés au) règlement de dérivés liés à la dette et de contrats à terme, montant net	<b>27</b>	(11)	<b>(27)</b>	(16)
Coûts de transaction engagés	<b>(557)</b>	–	<b>(726)</b>	(11)
Paievements du principal des obligations locatives	<b>(80)</b>	(71)	<b>(233)</b>	(194)
Dividendes payés	<b>(253)</b>	(253)	<b>(757)</b>	(757)
<b>(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement</b>	<b>(729)</b>	811	<b>11 713</b>	(1 285)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	<b>(272)</b>	667	<b>12 809</b>	(912)
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions à l'ouverture de la période	<b>13 796</b>	905	<b>715</b>	2 484
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions à la clôture de la période	<b>13 524</b>	1 572	<b>13 524</b>	1 572
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>687</b>	1 572	<b>687</b>	1 572
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	<b>12 837</b>	–	<b>12 837</b>	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions à la clôture de la période	<b>13 524</b>	1 572	<b>13 524</b>	1 572

## À propos des énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (ensemble, les « énoncés prospectifs »), et des hypothèses concernant, notamment, les activités, les activités opérationnelles ainsi que la performance et la situation financières de la Société, qui ont été approuvées par la direction à la date du présent communiqué. Ces énoncés prospectifs et hypothèses comprennent, notamment, des énoncés sur les objectifs de la Société et ses stratégies pour les atteindre ainsi que des énoncés sur ses opinions, plans, attentes, prévisions, estimations ou intentions.

### Les énoncés prospectifs :

- incluent habituellement des termes comme « prévoir », « supposer », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « objectifs », « perspectives », « cibles » et d'autres expressions semblables et l'utilisation du futur et du conditionnel;
- comprennent les conclusions, prévisions et projections fondées sur nos objectifs et stratégies actuels ainsi que sur des estimations, attentes, hypothèses et autres facteurs que nous avons jugés raisonnables au moment de leur formulation, mais qui pourraient se révéler incorrects;
- ont été approuvés par la direction de la Société à la date du présent communiqué.

Nos énoncés prospectifs comprennent des prévisions et des projections liées notamment aux éléments suivants :

- les produits;
- le total des produits tirés des services;
- le BAIIA ajusté;
- les dépenses d'investissement;
- les paiements d'impôt en trésorerie;
- les flux de trésorerie disponibles;
- les paiements de dividendes;
- la croissance des nouveaux produits et services;
- la croissance prévue du nombre d'abonnés et des services auxquels ils souscrivent;
- le coût d'acquisition et de fidélisation des abonnés et de déploiement de nouveaux services;
- les réductions de coûts et les gains en efficacité continus;
- le ratio d'endettement de la Société;
- les déclarations au sujet des plans d'intervention que nous avons mis en œuvre devant la COVID-19 et de ses répercussions sur la Société;
- le calendrier et la réalisation prévus de la transaction et de la transaction visant Freedom, y compris les processus et calendrier connexes nécessaires à l'obtention des approbations réglementaires clés;
- les avantages attendus de la transaction, notamment les synergies issues du regroupement, opérationnelles, d'échelle et autres, et le moment de leur réalisation;
- les modalités de la transaction visant Freedom;
- tous les autres énoncés qui ne relèvent pas de faits passés.

Nos conclusions, prévisions et projections sont fondées sur diverses estimations, attentes et hypothèses et d'autres facteurs, notamment les suivants :

- la conjoncture générale de l'économie et du secteur;
- les cours de change en vigueur et les taux d'intérêt;
- les niveaux de tarification des produits et l'intensité de la concurrence;
- la croissance du nombre d'abonnés;
- les prix et les taux d'utilisation et d'attrition;
- l'évolution de la réglementation gouvernementale;
- le déploiement de la technologie et des réseaux;
- la disponibilité des appareils;
- le calendrier de lancement des nouveaux produits;
- le coût du contenu et du matériel;
- l'intégration des acquisitions;
- la structure et la stabilité du secteur;
- les répercussions de la COVID-19 sur nos activités, nos liquidités, notre situation financière ou nos résultats.

À moins d'indication contraire, le présent communiqué et les énoncés prospectifs de la Société ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des cessions, opérations de monétisation, fusions, acquisitions, regroupements d'entreprises ou autres transactions qui pourraient être envisagés ou annoncés ou qui pourraient survenir après la date des énoncés prospectifs figurant aux présentes.

### **Risques et incertitudes**

Les événements et résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés explicitement ou implicitement dans les énoncés prospectifs en raison des risques, incertitudes et autres facteurs, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et qui comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- la modification de la réglementation; des changements climatiques, et des cyberattaques;
- l'évolution technologique;
- la conjoncture économique, le contexte géopolitique et d'autres situations qui influent sur l'activité commerciale;
- les variations imprévues des coûts de matériel ou de contenu;
- l'évolution de la conjoncture dans les secteurs du divertissement, de l'information ou des communications;
- les arrêts de travail et les annulations liés aux événements sportifs et les conflits de travail;
- l'intégration des acquisitions;
- les litiges et les questions fiscales;
- l'intensité de la concurrence;
- l'émergence de nouvelles occasions d'affaires;
- des menaces extérieures, telles que des épidémies, des pandémies et d'autres crises sanitaires, des catastrophes naturelles, les effets des risques liés à la transaction et à la transaction visant Freedom, y compris le calendrier, l'obtention et les conditions des approbations pertinentes, la satisfaction des diverses conditions de clôture de la transaction et de la transaction visant Freedom; le financement de la transaction; les avantages prévus de la transaction et la réussite de l'intégration des entreprises et des activités de Rogers et de Shaw; et les autres risques énoncés dans la rubrique « Mise à jour sur les risques et les incertitudes – Transaction visant Shaw » de notre rapport de gestion du troisième trimestre de 2022;
- les nouvelles normes comptables et les nouvelles interprétations des organismes de normalisation comptable.

Ces facteurs peuvent également avoir une incidence sur nos objectifs, nos stratégies et nos intentions. Un grand nombre de ces facteurs est indépendant de notre volonté ou de nos attentes ou connaissances actuelles. Par conséquent, si ces risques, incertitudes ou autres facteurs se concrétisaient, si les objectifs, stratégies ou intentions actuels de la Société changeaient ou si les autres facteurs ou hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs se révélaient incorrects, les résultats réels et nos plans pourraient différer considérablement des prévisions courantes.

Par conséquent, les investisseurs doivent faire preuve de prudence à l'égard des énoncés prospectifs et il serait déraisonnable de leur part de se fier indûment à ces énoncés en croyant qu'ils leur confèrent quelque droit établi que ce soit en ce qui concerne nos résultats ou plans futurs. La Société n'est nullement tenue (et rejette expressément une telle obligation) de mettre à jour ou de modifier les énoncés contenant des informations prospectives et les facteurs ou hypothèses sous-jacents à ces énoncés, que ce soit en raison de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige. Tous les énoncés prospectifs paraissant dans le présent communiqué sont assujettis à cette mise en garde.

**Avant de prendre toute décision d'investissement**

Avant de prendre toute décision d'investissement et pour une analyse détaillée des risques, des incertitudes et du contexte liés aux activités de la Société, de ses activités d'exploitation, ainsi que de sa performance et de sa situation financières, il y a lieu de revoir attentivement les rubriques « Mise à jour sur les risques et les incertitudes » et « Évolution de la réglementation » du présent communiqué, ainsi que les rubriques « Réglementation de notre secteur » et « Questions environnementales, sociales et de gouvernance » de notre rapport de gestion annuel de 2021, ainsi que les divers documents que nous avons déposés auprès des autorités de réglementation canadiennes et américaines, disponibles respectivement sur les sites Web [sedar.com](http://sedar.com) et [sec.gov](http://sec.gov). L'information obtenue sur les sites Web [sedar.com](http://sedar.com), [sec.gov](http://sec.gov), notre site Web ou tout autre site Web mentionné dans le présent document, ou liée à ces sites, ne fait pas partie du présent communiqué et n'y est pas intégrée.

# # #